

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09/06/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DUVY légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : André DALLE ; Caroline BOUFFARD ; Aymeric DUPILLE ; Olivier FADDA ; Claudine HUBERT ; Frédéric LENZ ; Olivier MONTREUIL ; Éric OBJOIS ; Catherine THIESSART ; formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents excusés : Éric MANTEL a donné pouvoir à André DALLE,

Nombre de Conseillers : En Exercice : **10** : Présents : **9** Votants : **10** Pouvoir : **1**

Date d'affichage de la convocation : 02/06/2023

Secrétaire de Séance : Olivier FADDA

Délibération 12/2023 : Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.).

Le conseil municipal s'est réuni en la mairie, le 9 juin à 19h30,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Claudine HUBERT, Mme Catherine THIESSART, Mme Caroline BOUFFARD et M. Aymeric DUPILLE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée :

- M. André DALLE

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. André DALLE 10 voix

M. André DALLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Département de l'OISE

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Mme Claudine HUBERT
- M. Olivier MONTREUIL
- M. Aymeric DUPILLE

MAIRIE
DE
DUVY
60800

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Claudine HUBERT 10 voix
- M. Olivier MONTREUIL 10 voix
- M. Aymeric DUPILLE 10 voix

Mme Claudine HUBERT, M. Olivier MONTREUIL et M. Aymeric DUPILLE, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération 13/2023 : Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance 2021-1310, et le décret 2021-1311, tous deux de 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2022, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant de faire adopter le procès-verbal de la séance précédente,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 22 mars 2023 a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

Adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition de Monsieur le maire.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 14/2023 : Décision modificative N°1 du Budget Prévisionnel 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal les observations formulées par les services de la Trésorerie de Crépy-en-Valois dans le cadre de l'examen des documents budgétaires :

Afin de régulariser la situation, il est donc nécessaire de modifier le budget prévisionnel comme suit :

Abonder le chapitre 001(Excédent d'investissement reporté) d'un montant de + 47 072,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la décision modificative n° 1

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 15/2023 : Convention-cadre de participation financière à la réalisation de travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit

Vu la délibération DEL 04-2017, portant adhésion de la commune au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)

Vu le schéma départemental d'aménagement numérique (SDTAN)

Considérant que cette convention-cadre a pour objectif le traitement rapide des demandes de nouvelles prises, et de donner au maire délégation sur plusieurs années pour valider les demandes de nouvelles prises,

Considérant que l'adoption de cette convention-cadre permettra à la commune de bénéficier d'une participation financière du SMOTHD à hauteur de 10% du montant HT de l'investissement,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

L'autoriser à signer la convention-cadre de participation financière à la réalisation d'extension du réseau Oise Très Haut Débit selon les besoins.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Monsieur le Maire.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

INCIVILITE :

- Monsieur le maire rappelle que la commune a récemment fait l'objet de plusieurs actes de vandalisme au cours des derniers mois ; pour rappel : des arbres plantés à Bazoches ainsi qu'à d'autres endroits ont été cassés ; un pot de fleurs a été volé rue D'Orléans...
Au mois de mars nous vous informions qu'une boîte à livres avait été installée sur le parking de la mairie et que ce projet rencontrait un beau succès. **Malheureusement lors du week-end du 3 et 4 juin, celle-ci a été entièrement pillée de tous ces livres, les portes et étagères volées.**
Malgré ces actes de vandalisme, Monsieur le Maire a décidé de remettre la boîte à livres en service, par la pose de nouvelles étagères et espérant que les Duvysiens et Duvysiennes puissent en profiter longtemps.

SECURITE :

- Vidéo protection : le dossier présenté auprès des services de l'Etat est en instruction, une réponse est attendue à la fin du mois de juin.
- A l'entrée du village, direction Rocquemont (D 25), un projet de pose d'un ralentisseur a été décidé par la commission sécurité du Conseil Municipal. Une concertation avec les représentants du Conseil Départemental est en cours pour accord d'une convention.

EMBELLISSEMENT :

- La commission embellissement se réunira au début de l'automne afin de définir les lieux d'implantations d'arbres et d'arbustes à venir et proposer d'autres axes d'amélioration.

Fin de la séance à 21h45

Le secrétaire de séance



Le maire